



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2024

Délibération n°2024061

Date de convocation : 02/07/2024

Membres en exercice : 29

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 12/07/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Christiane PICARD, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Marc GELEDAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET
Paul CHRISTIN pouvoir à Xavier MOUREAU
Caroline FAYOL pouvoir à Alexandra CAMBON
Christiane PICARD pouvoir à Anne-Marie PONS

Absents :

José MARTINEZ
Catherine ZDYB
Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

BUDGET / DEMANDE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) / RÉAMÉNAGEMENT ET RESTRUCTURATION D'UN ANCIEN LOCAL MÉDICAL EN UN LOCAL COMMERCIAL - 3 boulevard Victor Hugo

Depuis 2020, la Municipalité, sous l'impulsion de monsieur le Maire, a entrepris de grands projets d'aménagement et de réhabilitation autour de l'Avenue Victor Hugo.

Aussi, au-delà de l'aménagement des voies douces et routières, ce sont deux bâtiments historiques qui ont été réhabilités afin d'accueillir deux nouveaux commerces (Carrefour Market et un Fromager / Bar à Vin) venant compléter l'offre commerciale existante, cela créant de fait un tout nouveau pôle d'attractivité en cœur de ville, sans urbaniser à nouveau, tout en végétalisant l'ensemble.

C'est dans cette réflexion d'ensemble que la Commune a d'ailleurs réalisée une passerelle d'accès enjambant La Seille pour rapprocher un parking de plus de 100 stationnements de cette nouvelle zone stratégique.

C'est donc dans cet objectif de développement de l'offre commerciale de proximité répondant à une forte demande à Courthézon, que la Municipalité a décidé d'engager un chantier de réhabilitation d'un ERP vacant situé au 3 Boulevard Victor Hugo (anciennement un local médical) dont elle s'est portée acquéreur en 2022.

Le réaménagement et la restructuration de cet espace d'environ 72m² est programmé afin d'en changer sa destination.

Il sera destiné à une vocation économique, plus précisément en une unité de production pour plusieurs food-truck disséminés sur le Nord Vaucluse, couplé à une offre de restauration rapide sur place contribuant à l'objectif de requalification du centre ancien et plus spécifiquement à la redynamisation et la mise en valeur de commerces de proximité.

Cette opération entend intégrer le volet accessibilité PMR et la mise aux normes des établissements recevant du public de 5ème catégorie.

La mission de maîtrise d'œuvre réalisée par l'entreprise LOUP DARIO Architecte a permis d'évaluer le montant estimatif des travaux à 256 816 € HT.

Le coût total de l'opération s'élèvera donc à 295 056 € HT, en intégrant la mission MOE, les études et diagnostics préalables ainsi que le suivi.

La Préfecture de Vaucluse est susceptible de subventionner ce projet, et il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de solliciter l'octroi d'une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) à hauteur de 20 % du coût total de l'opération, soit un montant de 59 011,20 € HT.

Vu les possibilités de financement de la Préfecture de Vaucluse.

Considérant l'intérêt pour la Commune de solliciter une subvention sur cette opération.

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Conseiller Municipal Délégué au Commerce, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention d'investissement auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre du FNADT à hauteur de 20% représentant un montant de 59 011,20 € pour la présente opération.
- **DIT** que les crédits de paiement sont inscrits au Budget 2024 de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire, le cas échéant son premier Adjoint, à poursuivre toute démarche et signer toutes pièces administratives relatives à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.